



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres anticancéreux

Question écrite n° 64638

Texte de la question

D'ici quelques semaines, les établissements de santé publics et privés concernés par la prise en charge du cancer seront appelés à demander un label. Ce dernier est présenté comme une garantie pour les patients que ces centres ont les connaissances et les pratiques nécessaires pour les prendre en charge. Ils devront atteindre un « seuil minimum d'activité » dans le domaine de la cancérologie et « respecter un certain nombre de bonnes pratiques ». Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui détailler l'ensemble des exigences et critères évaluatifs qui motiveront l'attribution du label envisagé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64638

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4757